

Référence BCA : **23371092**
Affaire :
Véhicule : CITROEN C3 2016
Immatriculation : FV-908-CK
Société :
Date de sinistre : 09/11/2025
N° de contrat : 0000010735805004
N° de sinistre : 0000018252417873
Emetteur :
Réf. émetteur : 00000000

RAPPORT D'EXPERTISE

**Annule et Remplace le Rapport d'Expertise du 02/12/2025
Procédure VEI non modifiée**

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport d'expertise que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Camionnette dérivée de voiture particulière	Genre : VASP
Immatriculation : FV-908-CK	Carrosserie : DERIV VP
Marque : CITROEN	En. : E
Modèle : C3 2016	Puiss. : 4 CV
Finition : C3 1.2 PureTech 12V - 83 S&S Feel Nav SPI. Ass. : 2	
Type : M10CTRVP113M538	Couleur : Gris
N° de Série : VF7SWHMRVLT641441	Date certificat : 13/11/2020
1ère mise en circ. le : 13/11/2020	
Kilométrage : 57 280 Km (relevé) / Km (estimé)	
PTAV : 1,010 T – PTAC : 1,465 T	
Usure des pneus : AVG : 40%, AVD : 40%, ARG : 40%, ARD : 40%	
Date de validité du contrôle technique :	

Véhicule vu avant travaux chez le réparateur le 26/11/2025. Etait présent pour le réparateur . Etait présent pour le

Véhicule non vu Dossier examiné chez le réparateur le 27/11/2025. Etait présent ; Véhicule non vu Dossier examiné à l'Agence BCA le 11/12/2025. Etait présent poi

PIECES COMMUNIQUEES : Ordre de mission (original), Carte grise (copie).

SINISTRE CONSTATE : vandalisme

DOMMAGE IMPUTABLE : vandalisme Choc sur toute la carrosserie.

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 6 358,00 € HT. Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 5 500,00 € HTVA

Valeur après sinistre : 1 375,00 € HTVA

Différence des valeurs : 4 125,00 € HT

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Camionnette dérivée de voiture particulière), de ses conditions d'achat (Usuelles).

Il nous a été indiqué que le propriétaire conservait son véhicule.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-3 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

Dans le cadre de l'article susvisé, nous sommes en mesure de suivre les travaux de remise en état. Il s'agirait d'une mission distincte et rémunérée à ce titre. Elle devrait nous parvenir avant le début des travaux.

Ce rapport d'expertise annule et remplace notre rapport d'expertise du 02/12/2025.

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur _____ lésé, le 27/11/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0603315924.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0603315924.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0603315924.

TVA récupérable = Oui

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %	PR %	MO %
C	LUSTRAGE FEU ARD	100,00	1	20			
C	LUSTRAGE FEU ARG	100,00	1	20			
P	CAPOT-MOTEUR PEINTURE CLASSE 2		1	20			
R	CAPOT-MOTEUR REMISE EN ETAT		1	20			
P	AILE AV G PEINTURE CLASSE 2 G		1	20			
R	AILE AV G REMISE EN ETAT G		1	20			
P	AILE AV D PEINTURE CLASSE 2 D		1	20			
R	AILE AV D REMISE EN ETAT D		1	20			
P	PORTE AV G PEINTURE CLASSE 2 G		1	20			
R	PORTE AV G REMISE EN ETAT G		1	20			
P	PORTE AV D PEINTURE CLASSE 2 D		1	20			
R	PORTE AV D REMISE EN ETAT D		1	20			
C	ELARGISSEUR D'AILE AV G G	84,27	1	20			
C	ELARGISSEUR D'AILE AV D D	84,27	1	20			
P	PORTE AR G PEINTURE CLASSE 2 G		1	20			
R	PORTE AR G REMISE EN ETAT G		1	20			
P	PORTE AR D PEINTURE CLASSE 2 D		1	20			

expertise

R	PORTE AR D REMISE EN ETAT D		1	20			
P	AILE AR G PEINTURE CLASSE 2 G		1	20			
R	AILE AR G REMISE EN ETAT G		1	20			
P	AILE AR D PEINTURE CLASSE 2 D		1	20			
R	AILE AR D REMISE EN ETAT D		1	20			
C	ELARGISSEUR D'AILE AR D D	59,67	1	20			
D	POIGNEE EXTERIEURE DE PORTE AR D DEPOSE/POSE D		1	20			
P	VOLET AR PEINTURE CLASSE 2		1	20			
R	VOLET AR REMISE EN ETAT		1	20			
D	POIGNEE EXTERIEURE DE PORTE AV G DEPOSE/POSE G		1	20			
D	POIGNEE EXTERIEURE DE PORTE AV D DEPOSE/POSE D		1	20			
D	POIGNEE EXTERIEURE DE PORTE AR G DEPOSE/POSE G		1	20			
C	EMBLEME DE MARQUE AR	44,73	1	20			
C	MONOGRAMME DE MODELE AR	34,99	1	20			
D	LOT DE FEUX AR DEPOSE/POSE		1	20			
C	FEU DIURNE G G	250,45	1	20			
P	PEC peinture		1	20			

**MAIN
D'ŒUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	8,0	0,0	0,0	
Redressage	0,0	4,0	0,0	
Total Heures	8,0	4,0	0,0	20,00
Taux Horaire	105,00	115,00	130,00	115,00

MONTANTS

MAIN D'ŒUVRE		3600
PIECES	(tva 20,00 %)	758.38
INGREDIENTS DE PEINTURE	(100,00 €/H)	2000
TOTAL HTVA		6358.38
MONTANT DES TRAVAUX HT REMISE		6358.38
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		7630.05

Les informations collectées dans le cadre de la mission d'expertise (coordonnées, numéro d'assuré, numéro d'identification du véhicule, éléments relatifs au véhicule, au sinistre, ...) font l'objet d'un traitement dont le responsable est la société BCA Expertise. Elles sont traitées en vertu de la mission que vous avez confiée à BCA Expertise ou selon les instructions qui nous ont été données par votre assureur, ou encore, dans certains cas, d'une obligation légale. Ces données sont utilisées pour réaliser une expertise sur votre véhicule à la suite d'un sinistre, émettre le rapport d'expertise, réaliser des statistiques, enrichir notre base de données et améliorer nos outils informatiques le cas échéant. Elles sont collectées soit directement auprès de vous, soit nous ont été transmises par la compagnie d'assurance qui assure votre véhicule. Elles sont destinées à l'expert et au personnel de BCA Expertise dûment habilité, à votre compagnie d'assurance ou à votre courtier le cas échéant, aux prestataires de BCA Expertise, et au SIV (agents habilités du ministère de l'intérieur dans le cas de véhicules endommagés). Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. En cas de transfert de données hors d'un pays de l'Union européenne, BCA Expertise met en place les mesures juridiques, techniques et opérationnelles afin de garantir la sécurité de ces transferts. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, d'opposition au traitement et le cas échéant de portabilité des données vous concernant. Pour plus d'information, consultez notre politique de protection de données sur www.bca.fr disponible à l'adresse suivante : <https://www.bca.fr/mentions-legales/>. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@bca.fr ou par courrier postal à DPO BCA - 14 rue Sarah Bernhardt - 92 665 Asnières Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.